

# ADMISSION Post Bac

Quelques évolutions du Portail APB

- ▶ **Pour les 4 licences dites « en tension »** car très demandées (PACES, psychologie et STAPS) : le candidat fera des vœux groupés. Désormais dans son vœu groupé, le candidat pourra interclasser ses vœux dans une des licences, c'est-à-dire intercaler d'autres candidatures entre les sous-vœux d'une licence en tension et mettre des vœux diversifiés géographiquement.  
→ par ex. choisir un vœu 1 « Licence 1 en droit à l'Université de Paris2 », intercaler un vœu en « DUT carrières juridiques » et poursuivre en vœu 3 avec une autre « Licence 1 en droit à Paris1 » .
- ▶ **Obligation maintenue de choisir une licence « libre »** c'est-à-dire dans une licence hors tension (signalée par une pastille verte) dans son académie.
- ▶ **Les Terminales Technologiques** sont fortement incités à formuler des candidatures en DUT et les Terminales pro des candidatures en BTS.
- ▶ **L'apprentissage** ayant des formations sous statut scolaire et des formations en apprentissage n'est pas idéalement situé sur APB : aussi le candidat fera 2x24 vœux.
- ▶ **Dématérialisation totale des dossiers** : les documents demandés par les formations (même pour les MANA) seront à scanner ou à envoyer sur une plate-forme dédiée avant le 2 avril. L'établissement devra offrir au candidat les moyens de transmettre son dossier par voie numérique.  
Développement d'une appli smartphone pour envoyer et recevoir des alertes APB en cas de dossier incomplet.
- ▶ **L'affichage des formations sera simplifié.**
- ▶ **La session de rattrapage du Bac en septembre (cf. décès d'un proche ou maladie du candidat)** : des places pour des propositions seront gardées pour ces candidats en septembre.
- ▶ **La procédure complémentaire sera prolongée jusqu'à fin septembre 2017** : des places seront conservées et disponibles, même une fois les cours commencés début septembre. Attention ! L'établissement aura 8 jours hors vacances scolaires pour répondre/ le candidat aura 8 jours pour répondre. Le silence vaut refus !
- ▶ **Le numéro vert d'APB pour l'assistance technique est inchangé : 0,800,400,700**